



LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ADOPTE LES CONTRATS DE FILIÈRE COMME STRATÉGIE NATIONALE POUR LE SOUTIEN AUX MUSIQUES ACTUELLES.

Un succès pour les partenaires du Contrat de Filière Nouvelle-Aquitaine et, plus encore, pour le renouveau des politiques publiques.

Le 1er septembre, la ministre de la Culture Françoise Nyssen signait, en Nouvelle-Aquitaine, le **premier Contrat de Filière Musiques Actuelles et Variétés**, aux côtés de la **Région Nouvelle-Aquitaine**, du **Centre National de la Chanson des Variétés et du jazz**, et du **Réseau des Indépendants de la Musique**.

Pendant plus de 10 ans, cette politique inédite s'est construite sur le terrain, avec les acteurs. Elle n'a vu le jour que grâce à un travail de long-terme, bâti sur une confiance et une responsabilité partagées entre les acteurs de musiques actuelles et leurs partenaires publics.

Aujourd'hui, le Ministère de la Culture annonce lors de la présentation du PLF Culture 2018 : *"Des moyens seront également consacrés au développement des contrats de filière régionaux de musiques actuelles conclus entre l'État, les régions et le centre national de la chanson, de la variété et du jazz (CNV) afin de rendre plus cohérente et plus efficace l'intervention publique au sein de cette filière en pleine mutation."*

Ce déploiement à l'échelle nationale témoigne de la réussite d'une expérimentation en région.

RETOUR SUR 10 ANNÉES DE CONSTRUCTION DU CONTRAT DE FILIÈRE MUSIQUES ACTUELLES ET VARIÉTÉS EN NOUVELLE-AQUITAINE

2006

Ouverture de la Concertation Territoriale des musiques actuelles entre la Région Aquitaine, l'État et les acteurs musiques actuelles (RAMA, FEPPIA et AGECE).

2010

Cette démarche de concertation produit l'idée d'un Fonds Aquitaine Créative, dont l'objectif est d'articuler les politiques publiques.

2012

Dans le cadre de la réflexion sur le projet de Centre National de la Musique, le RAMA et la Région étendent cette proposition en créant le concept des Fonds Créatifs Territoriaux, en tant que stratégie globale au niveau national.

2014

La Région Aquitaine et le RAMA obtiennent conjointement l'autorisation du Ministère de la Culture d'expérimenter le principe des Fonds Créatifs Territoriaux en partenariat étroit avec le CNV.

2015 - 2016

Deux ans d'expérimentation entre l'État, la Région Nouvelle-Aquitaine, le CNV et les réseaux d'acteurs musiques actuelles (RAMA, FEPPIA, AGECE, PRMA), ont permis :

> d'expérimenter **14 mesures**

- > de soutenir **104 acteurs**
- > et de mobiliser **535 000€ de financements publics**

2017

Signature du Contrat de Filière en présence de François Nyssen, Alain Rousset, Gilles Petit et les 4 co-président du RIM (Philippe Couderc, Gaëtan Brochard, Damien Morisot et Éric Roux) et adoptions des Contrats de Filière comme une des stratégies nationales pour le soutien aux musiques actuelles.

INFOS ET CONTACTS

Email général : info@fondscreatif-na.fr
Téléphone : 05 56 84 15 26
Site internet : <http://fondscreatif-na.fr/>